

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4047 - Mercredi 19 Janvier 2022 - Prix : 200 Fc

DIALOGUE NATIONAL :

Azali : "Personne n'a le monopole de l'opposition"



Alors que la coalition de l'opposition est hostile au dialogue national si tant est que le chef de l'État ne voudrait pas accéder à ses préalables, Azali Assoumani, lui, a laissé entendre qu'avec ou sans elle (la coalition de l'opposition), le dialogue aura bel et bien lieu à partir de fin février.

Le ton est donné. Les principaux partis de l'opposition peuvent continuer à tirer à boulets rouges sur le processus du dialogue national et à poser des préalables, mais le rendez-vous du 28 février aura bel et

bien lieu. C'est en tout cas ce qu'on peut déduire de la réaction du chef de l'État, interrogé à ce sujet lors d'une conférence de presse précédée des vœux du nouvel an aux médias, hier à Beit-Salam. En effet, Azali Assoumani ne laisse planer aucun doute quant à la tenue du dialogue inter-comorien auquel la coalition de l'opposition menace de ne pas prendre part si les préalables qu'elle a posés ne sont pas traités favorablement. Les principaux opposants au régime demandent entre autres le procès des prisonniers politiques à la tête desquels l'ancien président

Ahmed Abdallah Sambi et le gouverneur déchu d'Anjouan Abdou Salami Abdou.

Seulement, ils prêchent dans le désert puisque le chef de l'État a montré lors de la conférence sa désapprobation face à leur stratégie. « Poser des préalables ne me paraît pas être l'approche la mieux indiquée. Il faut venir au dialogue et poser les problèmes comme il n'y aura pas de sujet tabou », a-t-il avancé dans un ton délibérément posé, comme pour montrer sa volonté de réunir tout le monde autour de la même table. Mais si ce souhait n'était pas réalisable, Azali qui appel-

le de ses vœux à la mise en place d'une structure « permanente » de dialogue, n'annulerait pas pour autant le rendez-vous de fin février. « Si on dit que je n'ai pas le monopole du pouvoir, qui a le monopole de l'opposition ? ». C'est explicite. D'autres opposants peu orthodoxes ou pas, c'est selon, et il y en a à foison, suivront la procession. Et pas qu'eux. La société civile aussi, selon en tout cas les propos du chef de l'État qui a annoncé au passage la prochaine visite à Moroni de son homologue sénégalais, Macky Sall, en amont du dialogue.

LIRE SUITE PAGE 3

STATISTIQUES

Des états généraux des statistiques pour redessiner le futur

Le ministre des finances et du budget Souef Kamalidini, a lancé du 18 au 20 janvier, les sessions plénières des états généraux de la statistique à Moroni. Ces derniers s'inscrivent dans le processus d'amélioration du dispositif national de suivi-évaluation requis pour fournir aux décideurs politiques et tous les acteurs de la vie socio-économique du pays, les indicateurs pertinents et fiables au pilotage des plans de développement nationaux nécessaires à la mise en œuvre du Plan Comores Emergent.

C'est en présence du gouvernement, la société civile, le secteur privé et les directeurs généraux que le ministre de finances et du budget chargé de secteur bancaire Souef Kamalidini a procédé à l'ouverture des sessions plénières des états généraux de la statistique. Ils s'inscrivent dans le processus d'amélioration du dispositif national de suivi-évaluation requis pour fournir aux décideurs politiques et tous les acteurs de la vie socio-économique du pays, les indicateurs pertinents et fiables au pilotage des plans

de développement nationaux nécessaires à la mise en œuvre du Plan Comores Emergent. Ils visent aussi à mobiliser toutes les parties prenantes pour appuyer le développement d'un système statistique national effectif et efficace en Union des Comores.

« C'est un sujet important car nous savons tous que toute planification de développement à tous les niveaux réside sur les données statistiques. Mais, malheureusement, notre pays reste parmi les pays dont les données statistiques semblent traitées de façon négligeable. C'est peut-être la raison pour laquelle, excusez-moi du terme, les Comores sont qualifiées de pays sans suivi et évaluation. Je veux dire par là que ce domaine est très faiblement pris en compte par les différentes institutions étatiques et non étatique. L'exemple le plus marquant est celui des données liées aux violences. Ce n'est qu'à partir de 2020 que nous avons commencé à lire des bulletins nationaux liés aux violences », déplore Sitti Bacar Kassim, représentante de la société civile.

Ce dernier a profité de cette occasion pour rappeler que la société

civile comorienne joue un grand rôle dans le développement du pays. Toutefois, ces efforts fournis par des hommes et femmes et les jeunes, de façon bénévole, ne sont pas intégrés dans les données statistiques du pays pour plusieurs raisons. « Je voudrais affirmer la volonté de la société civile à accompagner le développement du pays dans un terrain d'entente, sans violence, sans corruption, sans intimidation, et dans le respect des libertés fondamentales, des droits et des devoirs », souhaite-elle.

Pour le président du MODEC, le secteur privé est le gros pourvoyeur d'emploi et le principal contributeur à la création de richesse du pays, mais l'insuffisance des données à jour et fiable et de coordination dans le domaine de la statistique constituent des contraintes pour la planification et le pilotage des programmes et politiques de développement du secteur. « Nous avons besoin de données pertinentes, fiables et de bonne qualité que nous devons bien utiliser. Des données factuelles peuvent nous aider à lutter pour la justice et permettre aux plus démunis de demander des comptes aux plus



puissants. Ça va nous aider à créer un environnement dans lequel nous voulons vivre tout en dessinant un avenir durable pour nos enfants », indique Mourad Bazi, le président de Modec (Mouvement des entreprises comoriennes).

Quant au coordinateur résident du Système des Nations Unies dans le pays, il a montré la nécessité des données statistiques dans un pays. « Par le passé, certains d'entre nous considéraient les données comme une préoccupation isolée réservée

aux spécialistes de l'informatique ou des statistiques. Aujourd'hui, nous reconnaissons tous le pouvoir des données. Les objectifs qui impliquent des données et des analystes imprègnent pratiquement tous les aspects de notre travail en matière de développement, de paix et de sécurité », déclare François Bataingaya, le coordinateur résident du Système des Nations Unies aux Comores.

Nassuf Ben Amad

ÉCOTOURISME ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aboutir à des projets bancables et soutenus par la communauté

Dimanche dernier au village de Hantsindzi, dans la région de Mboinkou à Ngazidja, s'est tenu un atelier de renforcement des capacités de participants venant de Ouropveni, Ivembeni, Hantsindzi et Itsinkoudi et cela dans l'objectif de mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation pour augmenter l'intérêt des communautés locales à participer à la protection des écosystèmes marins et côtiers.

Il s'agit surtout de développer une culture de la résilience face au changement climatique, renforcer les capacités des acteurs locaux en mettant un focus sur les femmes et les jeunes et enfin soutenir le développement d'activités génératrices de revenus soucieuses de la durabilité environnementale et de l'autonomisation des femmes. Ces localités font partie des villages retenus par l'Ong Ulanga-Ngazidja pour valoriser ces sites en vue de développer dans un premier temps un touris-

me local dans le contexte actuel de la Covid-19.

Au cours d'une précédente rencontre, ces participants avaient eu à prioriser un certain nombre de projets qui pourraient booster le secteur de l'écotourisme. Celle rencontre de Hantsindzi consistait à aller en profondeur et voir comment permettre d'avoir de fusionner en un projet par localité et donc intégrer des composantes qui prendraient en compte les autres idées. Au cours de discussions très animées, les participants ont pu

avoir une vision claire du chemin à parcourir pour aboutir à un projet bancable soutenu par la communauté.

Dimanche prochain, une sortie est prévue dans la localité d'Ouropveni pour se mettre d'accord sur un projet phare, qui sera issu des précédentes propositions émises par les participants de la localité. La valorisation de l'éco-tourisme aux Comores est conçue pour répondre aux défis relatifs à la lutte contre la pauvreté et la préservation de la

nature en accroissant les revenus issus du développement de l'écotourisme en associant les populations.

Il faudrait rappeler que ces ateliers visent au « renforcement des capacités en matière de promotion touristique », sur un projet d'une durée de six mois et sont appuyés par la Représentation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour l'océan Indien.

Mmagaza

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Un carnaval pour appuyer les travaux de finition du bassin d'eau de Djoiezi

Les travaux de construction du bassin de stockage d'eau du village de Djoiezi à Mohéli sont en phase d'achèvement. Il reste cependant quelques finitions qui demandent encore un financement important. Pour contribuer à ce projet vital, l'association « flera djema » de la localité a organisé une journée de festivités dont un carnaval et une soirée dansante.

Depuis bientôt un mois, les travaux de construction du bassin de stockage pour l'adduction d'eau de Djoiezi à Mohéli n'avancent pas faute de moyens financiers et logistiques. Pourtant la grande partie de l'ouvra-

ge a été réalisée. L'association culturelle « flera djema » a retroussé

ses manches pour prêter main forte aux femmes de ce village qui sont

les principales initiatrices du projet.

Plus de 3 tonnes de ciment ont été déjà déversées pour le soubassement et auxquelles s'ajoutent 5 autres tonnes pour les murs de ce bassin de 17 mètres cubes en béton armé. « Il reste juste les travaux de finition » explique le chef de chantier.

Ce dimanche « flera djema » dont la majorité des membres sont des jeunes filles de moins de 25 ans a mis la main dans la pâte. Ces jeunes filles ont organisé un carnaval suivi d'une soirée dansante au foyer culturel. Le but « c'est de collecter à nouveau des fonds pour subvenir aux besoins de ces travaux » préci-

se Aïcha Soimadou, membre de l'association.

Le technicien Said Madi avec son bras droit Hadidja Madi, considérés tous les deux comme les moteurs de ce projet ont déjà effectué des essais pour évaluer la pression de l'eau à la sortie du bassin. Et ils sont rassurés de l'augmentation significative de cette pression. Il va falloir toutefois, selon Said Madi, procéder à quelques modifications de la trajectoire des tuyaux entre le captage et le bassin pour lever quelques soucis techniques, avant que l'eau ne coule enfin sous le robinet des habitations.

Riwad



DIALOGUE NATIONAL :

Azali : " Personne n'a le monopole de l'opposition "**Suite de la page 1**

Autre sujet abordé lors de cette conférence, la vie chère. Le prix des produits de première nécessité ne cesse de monter en flèche malgré les prix homologués par l'autorité publique. Pour le chef de l'État qui se dit « bien conscient » de cette situation, son gouvernement, notamment son ministre de l'agriculture doit « mettre l'accent sur la production locale » en vue de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Mais en attendant, pour faire respecter les prix des produits de première nécessité, Azali Assoumani appelle à la responsabilité

individuelle en dénonçant auprès des autorités compétentes les commerçants indécents. « Nous n'avons pas les moyens de déployer la police dans chaque coin du pays pour veiller au respect des prix. A Moroni, Fomboni et Mutsamudu on peut le faire. Mais ailleurs, nous n'avons pas les moyens ». Au sujet du départ de l'armateur Maersk, le chef de l'État a fait savoir qu'il a donné des instructions à son ministre de transport maritime pour engager des négociations pour que le plus grand armateur de porte-conteneur du monde ne mette pas le voile. « S'il ne reste pas, nous allons négocier comment travailler ensemble depuis

un des ports des pays voisins », a-t-il indiqué, non sans amertume.

S'invite ensuite l'affaire dite de 50 kilos de lingots d'or saisis à l'aéroport de Hahaya le 28 décembre par la gendarmerie. Laquelle affaire a conduit dix personnes en prison, dont deux Malgaches « extradés » depuis la semaine dernière. Parmi les personnes impliquées, Yasser Assoumani directeur général des aéroports des Comores. Ce proche d'Azali qui avait le privilège de se rendre à la résidence présidentielle « sans prévenir », est perçu par les enquêteurs comme le « patron incontestable et incontesté ». Le chef de l'État trouve « triste » son

implication dans cette histoire de trafic qui a révélé à quel point nos frontières sont devenues poreuses par le fait de ceux-là mêmes qui étaient censés les protéger. « Azali n'est pas déçu, il est meurtri », assure un proche après la conférence. Quant à l'autre sujet brûlant relatif aux procès des personnes poursuivies par la Cour de sûreté de l'État en général, et l'affaire Sambi en particulier, Azali Assoumani a annoncé à la presse en avoir discuté lundi avec le président de la Cour suprême, auprès de qui il a émis ses souhaits de voir les procès démarrer « avant ou après » le ramadan. Au sujet des relations avec le Qatar rompues

depuis juin 2017, le locataire de Beit-Salam a révélé que des tractations sont en cours pour leur rétablissement. Pour ce qui est de la lutte contre la pédocriminalité, il a dit avoir donné « des instructions fermes » aussi bien à la police judiciaire qu'aux magistrats. Il estime par ailleurs que l'éducation reste la meilleure arme pour éradiquer ce fléau. La surprise du chef, du moins aux yeux des journalistes, est l'annonce sur la promulgation hier-même, en amont de la conférence, de la loi portant code de l'information. Elle était adoptée par les députés depuis le mois de juin 2021.

Andjouza Abouheir

TRANSPORT MARITIME

La société MAERSK cesse ses activités vers Moroni

Ce n'est plus un secret pour personne. La société MAERSK a cessé d'accepter des expéditions frigorifiques vers Moroni. Une décision qui risque d'impacter sérieusement l'économie du pays. Selon un des transitaires, l'origine serait entre autres les connaissances qui existent entre le chargeur et la ligne maritime d'où les procédures ne sont pas respectées et les problèmes de logistiques.

Dans un entretien avec Comores News, Amine Naçr Eddine, gérant de Spanfreight Shipping à Moroni, affirme avoir reçu l'information de MAERSK qu'il arrête l'expédition frigorifique vers les Comores. Une décision qui risque d'impacter l'économie du pays. « C'est une société libre et peut effectuer ses activités à bon escient et à sa guise.

Pour nous, c'est une perte énorme car nous sommes un pays insulaire et nous vivons en grande partie de l'importation. Son absence aura un impact sur l'économie mais aussi sur les prix », avance-t-il.

Selon ce professionnel du fret maritime, beaucoup de problèmes peuvent être à l'origine de cette décision de MAERSK. Parmi lesquels, le non-paiement des frets de beaucoup de conteneurs qui viennent aux Comores. « Malheureusement ces choses ne sont pas respectées. Et c'est la société qui est obligée d'absorber et c'est difficile de travailler dans ces conditions. Je ne sais pas si c'est nous qui perdons ou le contraire », précise-t-il. D'après lui, les procédures ne sont pas respectées car dans les normes, le contrat doit exister entre le chargeur et la ligne maritime. « Je ne pourrais pas dire



que c'est la cause mais je sais qu'un contrat doit être respecté et peut être nous pourrions faire mieux dans l'avenir », explique-t-il.

Interrogé sur cette question ce mardi en conférence de presse, le président de la République a annoncé qu'ils ont discuté de ce sujet en

conseil de ministres et que le ministre en charge des transports maritimes va entrer en contact avec la société MAERSK pour trouver une solution favorable. Pour le cas contraire, les autorités comoriennes envisageront un autre plan. « S'il refuse de continuer les expéditions

à Moroni, qu'il les envoie à Lingoni ou bien au Mozambique et nous irons les acheminer par la suite vers le pays », tente de rassurer Azali Assoumani.

Pour rappel, dans un communiqué, MAERSK annonce qu'ils ont cessé d'accepter les expéditions frigorifiques de World vers Moroni, aux Comores jusqu'à nouvel ordre. Cela est dû au nombre croissant de conteneurs frigorifiques de longue date au terminal de Moroni. Ils disent surveiller de près la situation et examiner l'acceptation de l'expédition frigorifique dès que possible. Jusqu'à hier mardi, ni la chambre de commerce, ni les organisations professionnelles telles que l'OPACO et le MODEC n'ont réagi sur cette situation.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Hoani a boycotté la campagne de sensibilisation de la SONEDE

La société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau (SONEDE) à Mohéli a lancé depuis lundi une campagne de sensibilisation sur la gestion de l'eau. À Hoani les habitants ont boycotté cette réunion. Ils sont tous partis en pleine réunion en signe de désaccord avec la nouvelle politique de la SONEDE.

Sécurisée par la force de l'ordre et accompagnée par les maires ainsi que les chefs de village, l'équipe de la SONEDE a entrepris une campagne de sensibilisation contre le gaspillage et la fraude de l'eau mais aussi pour la régularisation des factures sur les branchements domestiques. Cette campagne qui concerne 11 localités ciblées, a débuté lundi dernier dans les villages de Mbatsé et Hoani pour une durée de 5 jours. Il s'agit des localités qui rencontrent le plus de problèmes d'eau dans l'île.

C'est aussi l'occasion d'informer

les usagers de l'eau sur la nouvelle politique de la SONEDE, les pratiques quotidiennes mais aussi sur la mise en application du nouveau code de l'eau. Lequel code, fait passer le mètre cube d'eau à 500 fc sur l'ensemble du territoire pendant que Fomboni et ses environs ont un prix forfaitaire mensuel de 1885 fc.

De Ntakoudja à Mbatsé, les habitants adhèrent à cette idée. Toutefois ils réclament la présence permanente de ce liquide précieux dans leurs foyers. « Nous ne refusons jamais le paiement de l'eau, mais qu'elle soit régulière d'abord » sollicite Anrchidine Ali, un habitant de Mbatsé qui précise que le village

ne reçoit l'eau du robinet que 15 jours en un mois.

Par contre à Hoani, le village voisin, les habitants se révoltent contre les facturations. « L'eau n'est pas du tout traitée, certains quartiers comme Chongodjouwa n'en trouvent pas, d'autres rarement pourtant les factures arrivent régulièrement »

s'explique sous l'anonymat, un habitant de Hoani. Après l'intervention du directeur régional, ces habitants de Hoani ont tous dit comme un seul homme « non aux paiements des factures d'eau » avant de se disperser sans vouloir savoir la suite des réactions de la SONEDE. Le contrôleur de la société Moudirou Loufi tente de prêcher dans le désert. Il appelle la population à être vigilant car des amendes très lourdes risqueront d'être infligées à ceux qui iront à l'encontre du code de l'eau.

« Avant on n'avait pas l'autorité de sanctionner par des amendes nos clients car le code de l'eau n'était pas promulgué » a-t-il averti, avant de poursuivre « mais désormais il y a des textes. Toute fraude est sanctionnée par une amende de 300.000 fc et plus. Et 100.000 FC contre toute utilisation faroudeuse de l'eau suite à une coupe du branchement.

Riwad



FOOTBALL, 10EME JOURNÉE DU CHAMPIONNAT DE NGAZIDJA

Sanctions et statu quo

Après une semaine de repos, le championnat de Ngazidja a repris ses droits le week-end dernier. Pour cette dixième journée, le championnat s'est retrouvé orphelin de l'un de ses membres en l'occurrence Elan club de Mitsoudje qui est exclu de la compétition pour agression envers un officiel.

Pour cette dixième journée, le choc opposait au stade de Moroni le double champion des Comores USZ à Ngaya club de Mde. La logique était respectée, la victoire est revenue aux hommes de Soumeit qui ont battus par 3 buts à 2 les représentants du Bambao ya Hari. L'autre club de la capitale Volcan club se déplaçait dans le Hambou pour aller défier JACM au stade Fundi Farahane. Les Moroniens s'en sont sorti 0-1 grâce à un but d'Alex. Cette victoire permet aux verts de s'accrocher et solidifier sa deuxième place avec 19 unités. À cinq points

de Volcan club on retrouve FC Male. Exempté de journée, les Mbadjiniens ont tout de même conservé leur troisième grâce à la défaite de l'Union Sportive de Ntsaweni.

En déplacement dans le Mbwanuu, USN a été battu par FC Hantsindzi 3-2, une victoire qui permet à Hantsindzi de se retrouver à la sixième place. Quant à Djabal FC, il n'y arrive plus depuis 4 journées, les bleus d'Ikoni ont été accrochés à Wella par Aventure Club 0-0. Le dernier du classement, Etoile des Comores de Nyumadzaha a fait match nul dans sa pelouse contre Alizé Fort de Salimani 1-1.

Cette 10eme journée a surtout été marquée par de nombreuses sanctions émises par la commission d'homologation de la ligue de Ngazidja de football. La commission n'y est pas allée de main morte. Elan Club de Mitsoudje a été exclu du championnat après les incidents qui ont suivi le match de la 9eme journée contre Union Sportive de Zilimadjou.

Ce jour après la fin du match, les officiels du match particulièrement Abou étaient pris à partie par certains supporters du club.

La commission a jugé conforme d'utiliser l'article 30-2-b du règlement disciplinaire et barème des sanctions, qui sanctionne d'une année d'exclusion tout ceux qui vont à l'encontre de cette disposition réglementaire. L'autre club de Mitsoudje n'y est pas échappé lui aussi aux sanctions de la commission d'homologation. Lors de la 7eme journée contre FC Hantsindzi, les supporters de JACM ont envahi la pelouse avant la fin du match. Ainsi la commission a décidé de sanctionner le club par une amende de 50 000 KMF tout en perdant le match par forfait (art 30-2-a).

Djabal FC a aussi subi les courroux de la commission disciplinaire. Ayant quitté le terrain et refusant de poursuivre le match contre JACM (9e journée) après une décision de l'arbitre qu'il jugeait injuste, le club d'Ikoni

se voit perdre le match par forfait (art 20-5 championnat des Comores) et écope de 50 000KMF d'amende.

AS Badraoui

Résultats de la 10e journée

FC Hantsindzi 3 # USN 2
USZ 3 # Ngaya 2
Aventure 0# Djabal FC 0
Etoile des Comores 1 # Alizé Fort 1
JACM 0# Volcan club 1

Classement

USZ 20 points
Volcan 19 points
FC Male 14 points
USN 13 points
Djabal FC 12 points
FC Hantsindzi 12 points

JOURNAL DE LA CAN-2021

Le Cameroun en 8e de sa CAN

Les lions indomptables n'ont pas tremblé pour obtenir leur qualification pour les 8e de finale. Les camerounais auront à cœur de conjurer le sort de la CAN 1972 à domicile où il a été éliminé en demi-finale par la République du Congo.

Dans l'histoire récente de la Coupe d'Afrique des Nations, seul le Gabon (2017) parmi les pays organisateurs n'a pu se qualifier pour les 8e de finale. Le Cameroun s'est donc qualifié sans le moindre pépin au tour suivant. Avec 5 buts en 3 rencontres, le capitaine des lions Vincent Aboubacar est le principal artisan de la bonne tenue du Cameroun. Le natif de Garoua aura à cœur de soulever une deuxième CAN après celle de 2017 mais, surtout il vise le record de nombre de but lors d'une Coupe d'Afrique des Nations, détenu depuis 1974 par le congolais Ndaye Mulamba avec 9 réalisations.

Le Cameroun veut surtout rejoindre des nations comme, l'Égypte, la Tunisie, le Ghana, ou l'Algérie, et remporter le trophée à domicile. Une chose qui n'est arrivé que 12 fois sur les trente deux précédentes CAN. Accroché par un Cap-Vert (1-1) combattif qui lutte pour l'une des 4 places de meilleurs troisième, le Cameroun peut remercier son buteur et capitaine Vincent Aboubakar qui a inscrit son cinquième but, égalant ainsi le dernier camerounais (Eto'o, 2006, 2008) à

avoir atteint cette barre en coupe d'Afrique.

Le Burkina Faso dans ce même groupe a été tenu en échec par des éthiopiens plus que combattifs. Pour leur dernier baroud d'honneur, les Walya ont sauvé l'honneur en repartant du Cameroun certes, bon dernier du groupe A mais tout de même avec 1 point au compteur. Ce du match nul permet au pays des hommes intègres de se qualifier pour les 8e de finale directement à la faveur de goal-average positif par rapport au Cap-Vert. Au départ déséquilibré avec deux favoris naturels (Cameroun, Burkina Faso), ce groupe s'est révélé être l'un des plus accrocheurs de la compétition. Avec 3 équipes à plus de 3 points, le groupe A sera probablement l'un des 6 à placer 3 équipes en 8e de finale. Le Cap-Vert petit pousset du groupe est bien placé pour le tour suivant en attendant la fin des matchs des autres groupes.

Les Comores qui jouent au moment où nous mettons sous presse vont essayer de décrocher la 3e place du groupe C. Si cette éventualité se confirme, les verts joueront le Cameroun premier du groupe A pour une place en 1/4 de final. La victoire contre le Ghana ne permet pas aux Cœlacanthes de se qualifier automatiquement car il faudrait attendre les résultats des autres prétendants à savoir le Malawi, la Guinée Bissau, la Sierra Leone et la Tunisie pour être fixés.

AS Badraoui



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET CONNECTIVITE INTER-ILES DES COMORES (PICMC)

COMMUNIQUER DE MISE À DISPOSITION DE DOCUMENTS AU PUBLIC
Documents de sauvegarde environnemental et social pour la phase préparatoire du
Projet Connectivité Inter-Iles des Comores (PICMC)

Le Gouvernement de l'Union des Comores à travers le Ministère des Transports Maritime et Aérien, envisage de mettre en oeuvre le Projet Connectivité Inter-Iles des Comores (PICMC) avec l'appui de la Banque Mondiale. Les objectifs du projet visent à soutenir l'amélioration de la connectivité et de la sécurité du transport maritime entre les îles de l'Union des Comores, tant du point de vue physique qu'institutionnel, afin de mieux connecter les personnes aux marchés, d'intégrer les marchés intérieurs aux Comores et d'élargir l'accès aux opportunités économiques et aux services sociaux et d'améliorer

la résilience climatique de l'économie. Les documents ci-dessous ont été élaborés en conformité à la fois avec la législation nationale les exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale :

1. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
2. Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) du port de BOINGOMA à FOMBONI

Ces documents sont disponibles au public et téléchargeables à partir du site www.picmc.km

Sagesse comorienne

Yahala nayi tsolala pvayi
Qui fait mal
(son lit) couche mal

Comme on fait son lit, on se couche

PRESSE

Le nouveau code de l'information est promulgué

Hier mardi, le président de la République a clôturé la série des présentations des vœux aux corps constitués par la presse. Devant les journalistes Azali Assoumani vient d'annoncer la promulgation de la loi portant code de l'information.

A l'occasion du nouvel an 2022, le président de la République a présenté ses vœux à la presse. C'était l'occasion pour Azali Assoumani d'annoncer la signature du décret portant promulgation de la loi portant code de l'information ce mardi matin. Pour rappel, ce nouveau projet de loi du gouvernement a été examiné par les organes de presse avant d'être soumis aux parlementaires pour amendements et adoption. Elle garantit le droit à l'information et la liberté de la communication, et organise son exercice. « La liberté de communication comprend tant le droit à la liberté de communiquer et d'informer, d'exprimer des idées et des opinions, que le droit de les recevoir. Ainsi, la presse et la communication audiovisuelle sont libres, dans le strict respect de la réglementation en vigueur », affirme le chef de l'Etat.

Le pays s'est doté d'un Conseil

National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA), chargé de la régulation et du développement de la presse et de la communication audiovisuelle. Elle est chargée de veiller et garantir la liberté d'expression et d'information et l'instauration d'un paysage médiatique diversifié et pluraliste, particulièrement en période électorale. Et le locataire de Beit Salam d'annoncer que dans les prochains jours, il va procéder à son renouvellement, son mandat de quatre ans, renouvelable une fois, étant largement dépassé. « Les personnalités de cette structure doivent être, comme l'exige la loi, de grande moralité et probité, et doivent justifier d'une expérience professionnelle minimale, dans le domaine de l'Information et de la Communication. Les organisations professionnelles de la presse ainsi que celles des médias audiovisuels y seront représentés par leurs délégués », dit-il.

Dans le but de promouvoir la liberté d'expression et d'information et l'instauration d'un paysage médiatique diversifié et pluraliste, le président Azali Assoumani réitère sa promesse de créer un fonds d'appui aux médias. Il a par la suite rappelé que l'Etat accorde une subvention annuelle de plus de 700.000

millions de nos francs aux médias publics.

Devant le président de la République, au nom de la presse, le président du Syndicat National des Journalistes Comoriens (SNJC) a eu une pensée pour notre regretté confrère Ali Abdou, premier président du SNJC qui nous a quittés le 12 décembre 2020. Il demande encore une fois que la lumière soit faite dans cette affaire. « Malgré l'obscurité qui entoure les circonstances de son décès, la justice a bâclé et classé l'enquête sans suite. Ali Abdou n'avait que 31 ans et tous ceux qui ont vu son corps s'accordent à dire que sa mort n'était pas naturelle. Aujourd'hui comme hier, nous réclamons que la lumière soit faite sur les circonstances du décès tragique et prématuré de notre premier président, Ali Abdou », déclare Chamssoudine Said Mhadji.

Selon lui, l'année 2021 a été une année pénible pour la presse comorienne. « Nous avons constaté que certains leaders de l'opposition mais aussi certains membres de votre gouvernement comme l'actuel Ministre des finances tentent d'embastiller de détourner et d'intimider les médias afin de gêner le travail quotidien des journalistes et surtout entraver la liberté de la presse »,



lance-t-il.

Dans le classement mondial de la liberté de la presse édition 2021, réalisé par Reporters Sans Frontières (RSF), les Comores ont perdu 9 places. Une chute qui s'ajoute de 19 places de 2020 et les causes de cet effacement sont entre autres les agressions, les arrestations, les intimidations et les censures pour ne citer que celles-là.

Le président du SNJC Comores s'inquiète de la situation sur l'île de Mohéli où des consœurs et confrères de Radio Mwali sont totalement laissés pour compte. « La radio insulaire ne fonctionne pas comme

ses équivalentes des autres îles : il n'y a pas de directeur général, pas de journal, pas d'informations, pas de journalistes en poste pour relayer les nouvelles de l'île. Nous saisissons l'occasion pour vous demander à nouveau pour intervenir auprès du gouverneur afin que la situation rentre dans l'ordre. L'unité d'un pays passe aussi par sa capacité à traiter tous ses enfants de la même manière », conclut-il.

Andjouza Abouheir

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Financement : Association Internationale de Développement (IDA)

Financement : Don IDA No D 3820-KM

Intitulé du Marché : Mise en place d'un centre des données et système d'information consolidés du Gouvernement de l'Union des Comores (DATA CENTER)

Référence DAO No : N ° 2022/01 / RCIP4 / DATA CENT

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu en 2018 un Don Additionnel de USD 10 Millions (D 3820-KM) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la Quatrième Phase du Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : « **Mise en place d'un centre des données et système d'information consolidés du Gouvernement de l'Union des Comores (DATA CENTER)** ».

2. Projet RCIP4 invite par la présent Appel d'Offres International, qui est constitué d'un seul lot, les soumissionnaires éligibles à présenter, sous pli fermé, leurs offres pour les Prestations de fourniture de services, de matériels et de systèmes, leur intégration technique et l'appui à leur déploiement. Ces équipements et services se présentent ainsi : Mise en place d'un centre des données et système d'information consolidés du Gouvernement de l'Union des Comores (DATA CENTER) et les travaux et accessoires afférents.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de

Projets d'Investissement (version juillet 2017 révisé en 2018, et 2020) de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

4. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et demander le dossier d'appel d'offres au bureau du Projet (Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)): BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Suprême -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procure@gmail.com

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés sur soumission d'une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et suite au règlement d'un droit non-remboursable de « **Cinquante mille francs (50 000 KMF) Francs comoriens ou son équivalent dans une monnaie librement convertible** ». ;

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard au bureau du Projet (Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4): BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Suprême -Coulée, Logement N°ZE

27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procure@gmail.com.

7. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées ;

8. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 17 février 2022 à 11 heures 00 min, heure locale-Union des Comores et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de quinze mille (15 000) euros.

9. Les offres doivent être valides durant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres. 10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent être présents et ce le 17 février 2022 à 11 heures 30 min, Heure Locale en Union des Comores dans le bureau des Projets (Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) et Projet RCIP4: BP : 69 88-Moroni Rue Auberge- Palace Cour Supreme -Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, - Moroni-COMORES, adresse mail : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 11 janvier 2022

AVICULTURE

Un jeune de la diaspora se lance dans l'aviculture à Irohé

Dans la vie, il faut oser prendre des risques, c'est le cas de Djadaoui Moindandze. Ce jeune de la diaspora d'Irohe a monté son entreprise d'aviculture en démarrant avec 100 poussins.

Avec une quantité énorme de production de 1,5 tonne de poulets en 2021, le jeune entrepreneur vise encore plus haut pour faire prospérer son entreprise.

Avec un diplôme d'ingénierie en informatique et système d'information en poche, Djadaoui Moindandze, jeune natif d'Irohe dans la région de Oichili au nord-est de Ngazidja, plaque tout à Marseille et s'installe aux Comores en 2020. Avec des ambitions, dans l'immobilier, l'informatique et l'élevage, il se lance dans l'aviculture. L'idée lui est venue en 2018 lorsqu'il était en vacance aux Comores. Ce père de 4 enfants à sillonné Ngazidja à la recherche du poulet frais en vain. Il s'est vite rendu compte que tout est à refaire dans le pays. « Cette prospection m'a donné l'idée. En réalité j'étais venu spécialement pour faire l'étude de marché pour mes activités d'immobilier et d'informatique. Et en 2019, il y avait le feu Omar Mhoussine donc tout allait mieux. Je suis reve-

nu en 2020 pour redémarrer mes activités. Et à l'arrivée, il y avait le covid, c'est de là que j'ai vu qu'on n'arrivait pas à se procurer du poulet frais et je me suis lancé » avance-t-il.

En juillet 2020, il démarre son chantier de construction du poulailler à Irohe et monte son entreprise du nom de son feu grand père « Saïdo Farm ». Avec 100 poussins venant de la Tanzanie, en décembre 2020, il a écoulé cette marchandise. En 2021, il a produit 1,5 tonne de poulet, l'équivalent de plus de 1500 kg. « J'ai quelques clients cibles comme mon réseau de la diaspora. En mars 2021, j'ai rencontré une personne qui a fait encore décoller la vente de mes poulets. J'ai continué à produire davantage mais là on arrive à une certaine maturité ou la quantité produite ne trouve pas tout preneur au bon moment, mon réseau ne suffit pas à absorber ma quantité de production », lance-t-il, d'où l'idée de s'associer à un boulanger qui propose de la viande fraîche et il est en train de voir d'autres partenariats pour faire écouler ses produits. Avec des visions plutôt stratégiques. « Je ne vise pas les supermarchés pour l'unique raison qu'il vend du frais. Pour cela, il préfère la livraison à domicile », pré-



se-t-il. Il fait entre autre la production d'œufs en petite quantité, une activité qu'il espère élargir à moyen terme.

Dans un chemin semé d'embûches, ce jeune entrepreneur compte relever le défi. Dans cette activité, il y a pas mal de contraintes. Au niveau national, l'on ne produit rien. « Il faut tout commander à l'extérieur, les poussins et la provende, ce qui n'est pas facile mais on s'accroche. Malgré le délestage, j'ai réussi à installer des panneaux solaires et j'ai fait construire une citerne pour l'eau. Pour les vitamines et autres, je stocke sur le long

terme. Tout un paramètre à faire mais il faut oser entreprendre », lance-t-il, tout en invitant les jeunes de la diaspora comme lui d'oser franchir le pas. « Il n'y a personne qui va venir construire notre pays à notre place. Les étrangers vont prendre ce qui est à prendre et ils repartiront chez eux. Si on veut que les choses changent, il faut des sacrifices. C'est compliqué au départ mais finalement tout rentre dans l'ordre », conclut-il. Une belle exemple de l'esprit d'initiative qui ne demande qu'à s'épanouir.

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Saïd Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

VENTE AUX ENCHERES

Extrait du cahier des charges en exécution de l'ordonnance d'injonction de payer N°74/21 du 30/07/2021, rendue par le Tribunal de Commerce de Moroni, laquelle ordonnance ayant la formule exécutoire.

DÉROULEMENT DES ENCHÈRES

L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en un (01) lot.

HUISSIER DE JUSTICE

Maître MOHAMED Djamil, Huissier de Justice à Moroni et demeurant à Mvouni-Bambao, tél 344 97 70/ 486 07 55.

MISE A PRIX DE LAPROPRIÉTÉCITÉE

Lot :

« ADAM » sise à Hadoudja-Moroni, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée de Huit ares et 02 centiares (08 A 02 Ca), immatriculée par MOHSIN ZAKIR HOUSSEIN et Monsieur MEHBOUB MOHSINE ADAMDJEE, suivant réquisition N° 654-DLA dépôt vol 23 No 353 du 10/11/2014 :

La somme de cinquante-quatre millions cent onze mille quatre cent cinquante-cinq francs comoriens (KMF54 111 455,41) et quarante et un centimes **OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES** ;

BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

EXIM BANK COMORES Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de KMF 1 000 000

000 dont le siège social est à Moroni, place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous le n°178/07 du registre chronologique et n°3346-B-07 du registre analytique, représentée par son Directeur Général et National.

LADEBITRICE

MAGASIN RAJ SARL, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 50/28 du registre chronologique et n°3423-B-08 du registre analytique, représentée par son gérant Monsieur MOHSIN ZAKIR HOUSSEIN, de nationalité comorienne, né le 11 mars 1970 à Moroni et y demeurant et Madame FATEMA MAMODALLY née le 09 septembre 1980 à Antananarivo-Madagascar et demeurant à Moroni et en cette qualité au siège sociale à Moroni, Ngazidja- Union des Comores.

JOUR DE LA VENTE

La vente se tiendra aux enchères publiques, **LE SAMEDI 05 FEVRIER 2022 A 10H :00, au Tribunal de Commerce de Moroni**

GARANTIE À FOURNIR PAR L'ADJUDICATAIRE

Avant de porter les enchères, toute personne qui désire acquérir la propriété doit déposer une caution représentant 10% du montant de la mise à prix par chèque bancaire libellé au nom d'Exim Bank Comores S.A auprès de cette dernière.

La caution lui sera restituée, faute d'être déclaré adjudicataire.

Si l'adjudicataire est défaillant, la somme versée ou

la caution apportée est acquise aux créanciers participant à la distribution après déduction des frais de la nouvelle vente.

Toute personne qui désire acquérir la propriété peut se faire représenter par son avocat ou un mandant détenant une procuration authentifiée par un notaire.

FRAIS DE POURSUITES

L'adjudicataire devra payer au Tribunal, en sus de prix d'adjudication et **dans les 8 jours suivant l'adjudication** tous les frais pour parvenir à la vente et préalable à celle-ci, soit ceux de poursuites de vente, ceux de l'huissier de justice, soit du présent cahier des charges et de son dépôt, de tous procès-verbaux de dire, ceux de publicité et d'autres d'après la taxe qui en aura été faite et dont le montant sera annoncé publiquement lors de l'ouverture des enchères.

Le principal de l'acquisition devra être payé au plus tard **dans les 20 jours suivant le prononcé de l'adjudication**. A défaut de ce paiement, ce prix produira les intérêts au taux 5% à compter du jour de l'adjudication sans mise en demeure préalable et sans préjudice à l'exigibilité.

Le jugement d'adjudication ne pourra être délivré par le Tribunal de Commerce qu'après justification du paiement desdits frais.

Nadjati Ibrahima Mze
Avocat au Barreau de Moroni
Ambassadeur-Moroni
Union des Comores
Tel : 00269 327 91 56/ 444 91 56
nadjatiavocatcomores@gmail.com